

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/08/16/2021021918/justel>

Dossier numéro : 2021-08-16/06

Titre

16 AOUT 2021. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif à l'établissement de la liste des organismes habilités à délivrer le rapport d'inscription d'un élève dans l'enseignement spécialisé au cours de l'année scolaire 2021-2022

Source : COMMUNAUTE FRANCAISE

Publication : Moniteur belge du 01-10-2021 page : 104479

Entrée en vigueur : 01-09-2021

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article [1er](#). La liste reprenant les organismes habilités à délivrer le rapport d'inscription d'un élève dans l'enseignement spécialisé pour l'année scolaire 2021-2022 est annexée au présent arrêté.

[Art.](#) 2. Le présent arrêté produit ses effets le 1er septembre 2021.